

Annexe aux Conditions Générales de Livraison – 01.07.2016

Annulation de la commande

Si la commande est annulée par l'Acheteur ou si le Fournisseur devait annuler la commande dû au non-paiement de l'Acheteur, l'Acheteur devra payer une indemnité forfaitaire de :

- 10 % du montant de la facture nette, si cette annulation est faite plus de trois mois avant la date de livraison
- 20 % du montant si l'annulation est faite entre le deuxième et le troisième mois qui précèdent la date de livraison
- 30 % si l'annulation est faite moins de deux mois avant la date de livraison.

Cette disposition ne porte pas préjudice au droit du Fournisseur d'exiger une indemnité plus élevée, s'il fournit la preuve d'une perte supérieure.

Retour des produits

Le retour des produits achetés chez Turck Multiprox peut être accepté sous certaines conditions et doit répondre aux critères suivants :

- Les articles doivent être renvoyés dans leur emballage d'origine et doivent être en état impeccable.
- Les articles doivent être renvoyés endéans les deux mois qui suivent la date de livraison.
- Uniquement les produits standard seront repris, pas de produits spécifiques ni de produits de fin de série.
- Les produits fournis sur la base d'un accord d'achat d'une quantité minimale ne pourront pas être repris.

Un coût de 35% du prix du produit sera calculé pour le contrôle technique, la remise en stock et comme frais administratifs.

Le prix net servira de base pour la note de crédit.

Lorsque des produits qui sont retournés chez Turck Multiprox avec un prétendu défaut, s'avèrent être intacts après contrôle par le service technique de Turck Multiprox ou de nos fournisseurs, Turck Multiprox a le droit de facturer des frais administratifs de 105 EURO pour ce contrôle technique, augmenté par le coût de transport réel pour le renvoi au client.